Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
SECRETARIAT GENERAL DU COMITE INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION

SG-CIPDR
N° 018091

Paris, le 19 JUIL. 2018

La secrétaire générale du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation

à

Monsieur le préfet de police de Paris
Mesdames et Messieurs les préfets de région et de de département
Monsieur le préfet de police des Bouches du Rhone

Objet : Mise en œuvre de 30 représentations de la pièce Une proie facile

PJ :
Annexe 1 : Tableau type à remplir et à transmettre au SG-CIPDR,
Annexe 2 : Fiche technique,
Annexe 3 : Résumé de l'action,
Annexe 4 : Présentation pédagogique,
Annexe 5 : « Pour aller plus loin »,
Annexe 6 : Calendrier prévisionnel,
Annexe 7 : Modèle-type d'arrêté pour le co-financeur.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des acteurs de la société civile dans la production de contre discours inscrit au plan national de prévention de la radicalisation annoncé par le Premier ministre le 23 février 2018.

La convention nationale pose comme principe le co-financement, par une collectivité ou un organisme tiers, d'une représentation de la pièce dans votre département.

Le SG-CIPDR a conventionné avec l'association Masquarades une série de 30 représentations sur la durée de septembre 2018 au 30 novembre 2019.

Cette convention prévoit le financement par le FIPD au niveau central de 30 représentations dans 21 départements.

Elle précise les conditions matérielles et financières des représentations de la pièce dans chaque département.

Elle suppose qu'à chaque représentation financée par le FIPD, la préfecture trouve un co-financeur (un de vos partenaires tiers, une collectivité territoriale ou un établissement public local, une caisse d'allocation familiale, ou tout autre financeur) **à hauteur de 1000,00 €.**

Locaux : 27 rue Oudinot 75007 Paris Téléphone : 01.53.69.24.25
Adresse postale : Place Beauvau 75800 PARIS CEDEX 08
Adresse Mel : cipdr@interieur.gouv.fr

Mode opératoire

Les représentations se feront obligatoirement dans une salle de 100 m² minimum. Pour que les conditions du débat final soient acceptables, l'auditoire n'excèdera pas 60 jeunes par séance.

Une fois le co-financeur trouvé, un coordinateur ad-hoc sera chargé d'être l'interlocuteur unique du tourneur.

Votre contact sera Mme MAHDHI, directrice administrative de la compagnie Masquarades en charge de l'organisation de la tournée, afin d'en fixer la date et le lieu :
cie.masquarades@gmail.com

Nous vous invitons à veiller au strict respect des conditions dans lesquelles les représentations devront être organisées. Celles-ci figurent à l'annexe 2.

Afin de faciliter la démarche de financement de la deuxième représentation, vous trouverez en annexe 7 un modèle d'arrêté qui pourra être adapté au co-financeur.

Mes services se tiennent à votre disposition pour de plus amples informations que vous pourriez souhaiter sur la messagerie du SG-CIPDR, de Catherine MANCIAUX ou sur la plateforme OCMI.

cipdr@interieur.gouv.fr
catherine.manciaux@interieur.gouv.fr

Muriel DOMENACH